jeudi prochain, jour de l'Ascension, de 9 heures à 11 heures, rue de la Basse-Masure, 41, au siège du Comité, pour qu'il soit pris mesure des chansures. Il s'agit des garçons seulement.

Les exploits d'une bande de jeunes gens ivres

Une arrestation

Six individus en état d'ivresse parcouraient, hier, vers midi, la rue d'Alger, entrant dans les estaminets où ils refusaient de payer leurs consommations. A l'estaminet de la « Belle-Vue », au numéro 77, Mme Surmont leur ayant réclamé le paiement de douze chopes, ils se mirent à l'insulter et s'en allèrent chez Mme Depagie, cabaretière « A Mascara », angle de la rue de ce nom. Mais là on refusa de les servir. Ils menaçaient de se livrer dans le débit à des violences regrettables, quand survint l'agent de police Bosman. Son attitude énergique leur en imposa, et ils sortirent de l'estaminet; mais à ce moment l'un des noceurs lui lança à l'improviste un violent coup de tête en pleine poitrine, qui le renversa par terre. L'agresseur était un ouvrier peigneur, Charles Dewaele, 32 ans, demeurant rue Miribel, 44, à Wattrelos.

Immédiatement appréhendé, ce dernier se revoua contre l'agent; un de ses camarades, Georges Demouvaux, 23 ans, également peigneur, rue Miribel, 14, frappa à son tour l'agent d'un violent coup de pied. Les autres s'apprêtaient aussi à lui faire un mauvais parti, mais, maintenant toujours son prisonnier, M. Bosman tint tête à la bande, jusqu'à l'arrivée de plusieurs de ses collègues, de service dans le voisinage, à la porte d'un établissement en grève.

A leur vue, les agresseurs prirent la fuite. Dewaele a été écroué au dépôt du 5e arrondissement. M. Grimaldi, commissaire, l'a fait transférer mardi après-midi, à la maison d'arrêt de Lille, sous l'inculpation d'ivresse, filouterie de boissons, outrages et violences à agents. Tous ses compagnons sont connus.

RÉUNIONS DE COMMISSIONS MUNICIPALES. — La 3e commission se réunira aujourd'hui mercredi, à 4 heures 3/4 du soir, pour discuter l'ordre du jour suivant :

1. Caisse municipale des retraites: liquidations de pensions.

— A 5 heures du soir, réunion des 1re et 3e commissions :

1. Bâtiments municipaux: Salle d'expositions: chauffage; examen des projets des soumissionnaires; marché. 2. Bâtiments municipaux: Collège de jeunes filles; habitation de la directrice; fourniture d'appareils d'éclairage; marché de gré à gré; approbation: fourniture d'appareils de chauffage, acquisition par voie de régie économique. 3. Bâtiments municipaux: Institut Turgot; pavage du chemin de la cour d'entrée. 4. Mont-de-Piété: Compte administratif et compte de gestion de l'exercice 1908; approbation. 5. Mont-de-piété: Budget supplémentaire de l'exercice 1909; approbation. 6. Mont-de-Piété: Budget primitif de l'exercice 1910; approbation. 7. Hospices: Compte administratif et compte de gestion de l'exercice 1908; approbation. 8. Hospices: Budget supplémentaire de 1909; approbation.

— A 5 heures 3/4 du soir, réunion des 2e et 3e commissions :

1. Voirie vicinale: Budget des chemins vicinaux pour l'année 1910; approbation. 2. Voirie vicinale: Boulevard de Metz; cession gratuite de terrain.

2. Commission. — 3. Tramways: L'électrique Lille-Roubaix-Tourcoing; emplacement des points d'arrêt et kiosques-abris; enquête ;avis du Conseil municipal.

MARIAGE. — Mardi, à onze heures et demie, a été célébré, en l'église Saint-Martin, devant une élégante assistance, le mariage de M. Alfred Motte, président de la société de gymnastique *La Roubaisienne*, fils de M. Albert Motte, industriel, président du Conseil d'administration des mines de Lens, chevalier de la Légion d'honneur, avec Mlle Simone Ternynck, fille de M. Félix Ternynck, propriétaire, et de Mme Ternynck-Boulenger.

Les témoins étaient : pour le marié, MM. Edmond Gillet, industriel à Lyon, son beau-frère, et Fernand Motte, son frère; pour la mariée, MM. Edouard Boulenger, négociant en tissus, président de la Société de Géographie, son aïeul, et Henry Ternynck, industriel, ancien président du Tribunal de Commerce, chevalier de la Légion d'honneur, son oncle.

C'est Mgr Berteaux qui a donné la bénédiction nuptiale aux jeunes époux. Pendant la cérémonie, le *Choral Nadaud*, dont M. Albert Motte est président d'honneur, a interprété avec sa science habituelle, sous l'habile direction de M. Léon Verneuil, sous-chef, l'*Ave Maria* de Roegès (soliste, M. Van Eeckoutte), l'*O salutaris* de Vervoitte et le *Noël* de Gounod (solistes, MM. Henri Delbergue et Pierre Debruyne).

M. Jules Bacquart, l'excellent professeur du Conservatoire, a délicatement nuancé sur le violoncelle l'*Ave Maria*, de Schubert et un *Adagio*, du compositeur roubaisien, M. Gustave Meyer qui tenait les orgues avec la maestria qu'on lui connaît.

A l'issue de la messe, les nouveaux mariés ont reçu à la sacristie, les félicitations de leurs amis. C'est la première fois, croyons-nous, que le fait, qui est d'un usage courant dans beaucoup de villes, se produit à Roubaix.

La cérémonie civile avait eu lieu la veille. M. Eugène Motte, oncle du marié, qui la présidait, avait adressé aux époux une charmante allocution.

L'ALLIANCE FAMILIALE. — (Assurance au décès). — Le Comité de Roubaix, a tenu hier soir, une réunion, au local, Café Français, Grande-Rue. On a décidé d'aviser les parents des enfants de la section, que l'âge maximum d'admission reste fixé à 55 ans jusqu'au 31 mai. Passé cette date, il ne sera plus reçu d'adhésion après 45 ans. On sait que cette société, moyennant une cotisation minime, assure au décès, une somme de 200 francs.

LES VISITES A L'HOPITAL DE LA FRATERNITÉ. — On nous communique la note suivante :

L'Administration des Hospices de Roubaix a l'honneur d'informer le public, qu'en raison de la fête de l'Ascension, les visites pour les parents des malades en traitement à l'Hôpital de la Fraternité, auront lieu, comme le dimanche, de 11 heures à midi.

A LA DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE. — Le Comité a tenu une réunion au siège de la section, Café Français, 34, Grande-Rue, sous la présidence de M. Dubien, président.

On a élaboré un règlement intérieur relativement au Comité, et la réorganisation du service des recettes mensuelles. Les pièces afférentes au règlement des dots, ont été examinées et approuvées.

Le président annonce ensuite que les modifications aux statuts, proposées aux assemblées générales de mars, ayant obtenu la majorité nécessaire, seront appliquées dès maintenant. Des gerbes de fleurs sont remises à MM. Wattrelos et Delys, en récompense de leur dévouement.

LE CONCOURS REGIONAL DE STENOGRAPHIE ET DACTYLOGRAPHIE. — Le concours de sténographie (Système Duployé) et de dactylographie, que nous avons annoncé récemment, aura lieu dimanche prochain, 23 mai, à 9 heures du matin, à l'Ecole Municipale, 4, rue Saint-Vincent de Paul, Roubaix.

La dactylographie est accessible aux dactylos de tous systèmes et toutes marques de machines; la sténographie est réservée aux duployens. Les dames sont admises. La Compagnie Underwood mettra gracieusement 30 machines à la disposition des dactylos, qui en feront la demande avant le 22 courant, à son agence de Roubaix (local provisoire 40, rue Industrie).

Contrairement à ce qui a été dit, les concurrents dactylos devront se faire inscrire par lettre au Cercle Duployen, 28, rue du Vieil-Abreuvoir, avant le 21 au soir, dernier délai, et apporter leurs machines à l'Ecole, le matin du concours de 8 à 9 heures. Pour la sténographie, les inscriptions seront reçues jusqu'au moment du Concours.

De nombreux prix, médailles d'argent et de bronze, stylographes, abonnements aux journaux sténographiques, volumes, diplômes, etc., seront attribués aux lauréats.

UN CHEVAL EMBALLÉ. — Des cris de : Arrêtez! Arrêtez! étaient poussés d'une voiture dont le cheval s'était emballé mardi soir, vers dix heures, et descendait à brides abattues la rue de la Gare.

Au moment où l'attelage arrivait Grande-Place, M. Alfred Deldique, loueur de voitures, qui était en station en face du Café de l'Univers, ayant entendu les appels du conducteur impuissant à maîtriser son cheval, sauta résolument à la tête de l'animal, et fut assez heureux pour le saisir par la bride. D'un bond, le cheval se cabra, soulevant le courageux sauveteur à plus d'un mètre du sol. Mais, M. Deldique tint bon et parvint à arrêter le cheval emballé.

Les personnes présentes félicitèrent chaudement ce courageux citoyen pour sa belle conduite. L'attelage était conduit par le propriétaire M. Benoit, négociant en laines, à Tourcoing.

PIANOS AUTOMATIQUES pour cafés et estaminets. Nouveaux modèles, exécution supérieure. Vente et location, Maison SCREPEL, 138, Grande-Rue, Roubaix. 1101-3

DEUX JEUNES FILLES BRUTALISÉES. — A la suite d'une enquête ouverte par M. Pagès, commissaire de police du 3e arrondissement, un procès-verbal pour coups et blessures a été rédigé à la charge d'Achille Leclercq, 19 ans, manœuvre de maçon, rue de Denain, 81, qui s'est livré à des voies de fait contre deux jeunes filles, Marie Defontaine, 18 ans, rue Pierre-de-Roubaix 99, et Alida Bauwens, 18 ans, boulevard de Belfort 86.

Ayant à assouvir contre cette dernière une vengeance, pour des motifs d'ordre intime, Leclercq lui porta un coup de poing en pleine figure, au moment où elle sortait, dimanche, vers dix heures et demie du soir, du bal Foulon, à l'angle des rues des Longues-Haies et Pierre-de-Roubaix. Hier après-midi, vers 4 heures, l'agresseur rencontra de nouveau son ancienne amie, rue Ste-Elisabeth. Il voulut la frapper encore, mais la compagne de la jeune fille, Marie Defontaine l'en empêcha, et c'est elle qui reçut à la figure un coup de poing. Toutes deux portent des contusions superficielles.

Ajoutons que Leclercq a déjà encouru plusieurs condamnations, notamment pour fraude.

BONNE NOURRICE est demandée immédiatement pour nourrir un enfant de trois mois, dans bonne maison. Prendre l'adresse au Bureau du Journal.

L'ACCIDENT DE LA RUE DES ARTS. — En raison de l'éloignement, la famille de M. Eno Turpin, la victime de l'accident de la rue des Arts, dont nous parlions hier, n'a point demandé que le corps de son fils soit ramené à Heerstert, son pays d'origine. Les funérailles du malheureux garçon auront lieu cet après-midi, à 3 heures et demie en l'église du Saint-Rédempteur.

IL AIMAIT LES ŒUFS DE CANE. — L'agent de police Agache, de service au parc de Barbieux, a pris en flagrant délit de vol d'œufs de cane dans un nid, mardi matin, vers sept heures, un rattacheur, Paul Bonin, âgé de 27 ans, demeurant rue des Trois-Villes, 4, à Croix. L'inculpé a été conduit au poste de police de la rue des Arts. Ayant indemnisé M. Vandamme, jardinier chef, à qui appartiennent les canards, il a été remis en liberté et ne sera pas poursuivi.

LA MAISON PANNETIER-ROY et LECLERC de Tours expose ses tapisseries et broderies d'art, ses meubles et objets fantaisie, mardi, mercredi, vendredi 21, Hôtel Ferraille, 20, rue de la Gare. 25704

UN JEUNE HOMME QUI N'AIME PAS LA POLICE. — En se rendant, lundi soir, vers dix heures, au poste de police du 4e arrondissement, le sous-inspecteur Lorthiois, fut grossièrement injurié au moment où il passait rue de l'Alma, à proximité de la rue Archimède.

Mais le policier avait reconnu son insulteur, qui avait pris la fuite. Mardi matin, un peu avant six heures, l'agent de police Lecomte, en passant rue de l'Epeule, rencontra cet individu que son chef lui avait signalé la veille, et il le mit en état d'arrestation.

Conduit au bureau de police du 1er arrondissement, il déclara se nommer Albert Hugebaert, tailleur d'habits, âgé de 17 ans, demeurant rue de Mouvaux, cour Frère 4.

M. Lâché, commissaire de police, l'a interrogé et maintenu en état d'arrestation. Il a été transféré à Lille dans l'après-midi.

UNE SAISIE AU MINOCH. — Il a été saisi, mardi matin, au Minck, 150 kilos de poisson reconnu impropre à la consommation publique.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un homme d'équipe de la compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux, M. Jules Vanmuldem, 41 ans, rue de l'Alma, fort Fresez, 32 a été blessé à la main gauche par un choc en manœuvrant une caisse. Quinze jours de repos. Docteur Laibe. — A la filature de MM. Alfred Motte et Jules Porisse, rue des Longues-Haies, une soigneuse, Mlle Léonie Tesson, 17 ans, rue des Longues-Haies, cour Declercq, 2, s'est blessée à la main droite en nettoyant son métier. Quinze jours de repos. Docteur Dispa. — Dans l'atelier de construction de M. Alfred Noyts, un daubeur, M. Carlos Salamacher, 38 ans, rue Bernard, 99, a été légèrement brûlé à l'œil droit par un éclat de fer forgé. Quinze jours de repos. Docteur Deleconterie. — Au peignage de MM. Allart, Rousseau et Cie, un débourreur, M. Emile Vaulamme, 27 ans, rue de Tournai, à Avelghem, a été blessé au pied droit par suite de la chûte d'une poulie. Vingt jours de repos. Docteur Debuchy. — A la fonderie de la Fosse-aux-Chênes, un machiniste, M. Charles Guidez, 19 ans, demeurant à Baisieux, s'est foulé le poignet droit en tirant un chassis. Vingt jours de repos. Docteur Lamotte.

DOUBLE ARRESTATION. — Deux jeunes gens, Gustave Dendenoker, à Auteyve et son ami, Zulma Blomme, tisserande, 18 ans, demeurant à Saint-Liévens, et travaillant à Roubaix, ont été arrêtés, hier après-midi, vers trois heures, à l'extrémité du parc de Barbieux, par le brigadier de police Damboffen et le sous-brigadier Marienne. Tous deux sont inculpés d'outrage public à la pudeur. Ils ont été transférés à la maison d'arrêt de Lille.

ENTERREMENTS DU MERCREDI 19 MAI. — Mme Charles Declercq, née Philomène André, neuf heures, église Sainte-Elisabeth. — Mme J.-B. Lepoutre, née Rosine Desmaret, huit heures et demie, église du Sacré-Cœur. — M. Désiré Sarrazin, neuf heures et demie, église St-Maclou (Centre), Wattrelos.

CROIX

UN VOL DE BRIQUES. — Mardi matin, M. Hernts, maître maçon, a constaté la disparition de ses chantiers, 22, rue de l'Allumette, d'environ quatre cents briques. Une enquête est ouverte.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Au peignage Holden et Cie, Mlle Angèle Decottignies, 37 ans, peigneuse, demeurant rue de l'Amiral-Courbet, à Croix, a heurté une planche du pied droit et s'est fait une forte contusion. Dix jours depos; docteur Barroyer.

WASQUEHAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal se réunira vendredi soir, à 8 heures, pour délibérer sur les questions suivantes :

Entretien des édifices communaux. Vote de crédits. Construction d'égouts et cellules: réception définitive; crédits supplémentaires. Alinéation de terrains du Bureau de bienfaisance: avis du Conseil. Service de la voirie: Vote de crédits. Détérioration des routes communales: détérioration. Ecole des filles du Centre: création de poste. Rectification d'alignement: rue Michelet. Entretien des chemins vicinaux: vote de crédits. Société de gymnastique l'*Espérance*: demande de subvention. Cours d'adultes, cours de couture: demande de récompenses. Patronage laïque du Capreau: subvention. Pension Théophile Delpaere 1907: crédit. Nomination d'un 3e cantonnier communal. Bureau de poste: nouveau local. Envoi d'enfants au sanatorium de Saint-Pol: crédits. Comptes de M. Lamay, architecte. Construction d'habitations à bon marché: avis. Etat des cotes irrécouvrables 1909: avis du Conseil. Assistance médicale gratuite. Assistance obligatoire aux vieillards.

LANNOY

FLERS-BRETCQ

MARIAGE. — Mardi matin, en l'église du Sart, a été célébré le mariage de Mlle Jeanne Lepers, fille de M. Louis Lepers, ancien maire de Flers, conseiller municipal, président de la Fanfare du Breucq, et de Mme Lepers-Mulliez, avec M. Joseph Rigot, négociant à Lille, fils de M. Paul Rigot, et de Mme Rigot-Le-Lièvre.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Renault, vicaire à l'église du Sacré-Cœur, à Armentières, qui a prononcé une délicate allocution à l'adresse des jeunes époux.

Pendant la messe se sont fait entendre M. Joseph Brouin, violoniste, 1er prix du Conservatoire de Lille, qui a interprété le Prélude du *Déluge* de Saint-Saëns, M. Bernard, violoncelliste, qui a joué un morceau de Grieg; Mlle Bury, 1er prix du Conservatoire de Roubaix, qui a donné d'une voix que toute l'assistance a admirée et avec un art consommé, l'*Ave Maria* de Gounod et le *Sancta Maria* de Faure.

Les témoins étaient pour la mariée: MM. Pierre Lepers, brasseur à Flers, et Henri Mulliez, propriétaire à Roubaix, ses oncles; pour le marié: Mlle Sophie Rigot, sa sœur, et M. Frédrick, lieutenant au 1er de ligne à Cambrai, son beau-frère. Le mariage civil avait eu lieu la veille.

La Fanfare du Breucq dont M. Louis Lepers est le président d'honneur, s'est fait entendre le soir à huit heures, dans les jardins de M. Lepers et a exécuté les meilleurs morceaux de son répertoire.

HEM

LA FÊTE FÉDÉRALE DES AMICALES DES ANCIENS ÉLÈVES. — Nous avons fait connaître antérieurement le programme de cette fête. Il comprendra en outre des exercices de gymnastique qui seront exécutés par les sociétés: *La Lanoyenne*, *La Patriote* de Wattrelos et *La Patriote* de Croix.

Le Comité organisateur a donné mission au secrétaire de *La Lanoyenne*, M. Ernest Estremieux, de préparer cette partie de la fête. Les gymnastes fourniront un aperçu de ce que sera le concours de gymnastique qui sera disputé à Lannoy, le 1er août prochain; les exercices consisteront en ballets, tableaux, travail artistique, etc., etc.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — M. Emile Piat, 25 ans, domicilié à Froyennes, maçon au service de MM. Delcroix frères, a eu la main comprimée entre deux pierres qu'il déchargeait au cimetière de Lannoy. Dix jours de repos; docteur Parmentier.

LEERS

LA FÊTE DE JEANNE D'ARC sera célébrée dimanche prochain à Leers. Le Conseil municipal, la société de gymnastique la *Saint-Vaast* et la société d'anciens militaires *La Fraternelle*, assisteront à la grand'messe, à l'issue de laquelle sera chanté un *Te Deum*.

La musique municipale rehaussera l'éclat de la cérémonie par une audition. C'est également dimanche, à la grand'messe, qu'aura lieu la bénédiction du nouveau drapeau de la société des anciens militaires *La Fraternelle*.

LA FRAUDE. — Les douaniers ont arrêté mardi, à 1 heure 1/4 de l'après-midi, au sentier Thérin, une ménagère, Marie Cailleux, dite « Marie Capote », 26 ans, demeurant à Roubaix, rue Dampierre.

Cette femme qui était accompagnée de ses deux en-

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

Avant la Grève Générale

LA RÉUNION DE L'ÉCALITAIRE

Les dirigeants de la C. G. T. prononcent de violents discours en faveur de la Grève Générale

Paris, 18 mai. — La seconde réunion tenue mardi après-midi, à l'Egalitaire, a été très fiévreuse.

M. Chastenet et M. Simonnet annoncent que la classe ouvrière est prête à marcher et qu'on peut compter, d'une façon ferme, sur leur concours acquis. La séance du Comité confédéral, finira trop tard pour qu'on puisse attendre le résultat, dit M. Chastenet.

— Etes-vous d'avis de continuer la grève? A l'unanimité moins quatre voix, la continuation de la grève à outrance est déclarée.

La sortie commence à 6 heures et quart, mais dans la rue Claude-Vellefaux, les postiers rencontrent M. Pauron, qui leur dit : Retournez à l'Egalitaire. Je viens du Comité fédéral.

M. Pauron est accompagné de MM. Niel, Yvetot, Thuillier, Montbrand, Jacquesson et Bernachon.

Une séance secrète commence. Quelques instants après, arrivent MM. Pataud, Marie, secrétaire du Syndicat des presses typographiques, Métivier, Thil, et la citoyenne Sorgues.

DÉCLARATION DE M. PAURON

Nous pouvons, néanmoins, faire un compte-rendu de cette séance secrète : M. Pauron prend la parole au milieu de l'attention générale.

— Nous arrivons du Comité confédéral, dit-il, des résolutions graves ont été prises. Niel va vous rendre compte de la décision prise. Tous debout, et que la grève continue jusqu'à complète satisfaction.

M. NIEL, SECRÉTAIRE DE LA C. G. T. ANNONCE LA GRÈVE GÉNÉRALE

C'est ensuite M. Niel, secrétaire général de la C. G. T., qui parle :

— Vous avez pu croire, dit-il, que la C.G.T. vous lâchait parce qu'elle n'avait pas décidé la grève tout de suite, après le meeting de l'Hippodrome.

On n'organise pas un mouvement sans prendre des précautions, sans être certain du succès.

Le Comité confédéral a pris des dispositions pour faire éclater la grève générale; il a demandé qu'un manifeste serait affiché demain à Paris et après-demain en province. Vous pouvez compter sur la classe ouvrière.

LA GRÈVE DES INSCRITS MARITIMES SERA EFFECTIVE JEUDI

Un délégué des inscrits maritimes annonce que la grève des inscrits maritimes sera effective après-demain. Les inscrits maritimes sont aussi des postiers, dit-il, parce qu'ils font les transbordement des sacs de lettres et des sacs de dépêches pour l'étranger et pour l'Outre-Atlantique. Déjà les inscrits maritimes de Saint-Nazaire ont su faire leur devoir, après-demain, les cinq grands ports qui font les transbordements, seront en grève complète et il n'y aura plus de travail possible.

M. PATAUD DIT QUE LES ÉLECTRICIENS SONT PRÊTS

M. Pataud qui se trouve au fond de la salle, est reconnu. On lui fait une ovation et on lui demande de prendre la parole. M. Pataud monte sur l'estrade :

— Il ne faut pas vous étonner, dit-il, que la grève des électriciens n'ait pas eu lieu tout de suite après le meeting de l'Hippodrome. C'est que nous avons eu certaines précautions indispensables à prendre car il y a quelques jaunes parmi les électriciens.

En outre le Gouvernement (huit ces [illegible] [illegible] [illegible] de la grève [illegible] [illegible] [illegible]